



Contrat d'un mineur restauration rapide

Par **annick**, le **22/06/2008 à 13:40**

Ma petite fille, doit travailler deux mois pour les vacances d'été, elle a 16ans et demi, et a trouver du travail dans la restauration rapide, d'après le contrat elle travaillera de 9h à 21h pendant 5 jours avec 30mn de repos chaque jours.rnrnPourriez vous me dire si le contrat est valable. merci de bien vouloir me renseigner.

Par **JamesEraser**, le **22/06/2008 à 22:09**

Consultez ce lien.rnrn<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/embauche/job-ete-formalites-obligations.html>rnrnCordialement